



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 37348

Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les jeunes étudiants en baccalauréat professionnel, particulièrement en outre-mer. À l'heure où le taux de chômage en Martinique s'élève à 21 % et à plus de 62 % chez les 15-24 ans (+3,4 points en 2012), le diplôme constitue plus que jamais un rempart contre le chômage. Nous constatons cependant depuis plusieurs années un décrochage plus important dans les lycées professionnels que dans la voie dite « générale ». Ces chiffres représentent en Martinique un pourcentage de décrocheurs qui atteint 24,5 % par établissement professionnel et agricole pour 5,30 % en lycée général et technique. Il lui demande s'il ne faudrait pas prendre des dispositions particulières pour ce secteur pourtant fortement pourvoyeur d'emplois et trop longtemps dévalorisé dans le système éducatif français dont plus de 700 000 jeunes sortent chaque année, 65 000 sans aucun diplôme ? N'y aurait-il pas moyen alors de prendre des mesures spécifiques pour répondre à un défaut d'orientation et ce dès le collège, 71 % des décrocheurs estimant avoir été mal conseillés ? C'est pourquoi il l'interroge sur les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin de lutter contre ce fléau et ainsi améliorer cette conjoncture particulière.

Texte de la réponse

La question du décrochage scolaire des élèves des lycées professionnels est une préoccupation constante du ministre de l'éducation nationale. Conscient de son importance particulière en Martinique, où ce décrochage s'élève à plus de 24 % alors que 62 % des jeunes de 15 à 24 ans connaissent le chômage, le ministre de l'éducation nationale et le recteur de l'académie ont mis en place une politique volontariste de prévention du décrochage scolaire. Cette dernière s'est traduite par une sensibilisation de l'ensemble des établissements scolaires, particulièrement des lycées professionnels pour l'intégration dans leur projet d'un axe de préparation à l'insertion professionnelle, la mise en place de cellules de veille spécifiques ou encore la création de groupes d'aide à l'insertion professionnelle. Les objectifs de cette politique ont été clairement définis : il s'agit de repérer les jeunes en risque de décrochage, de leur proposer un entretien de situation pour identifier les causes de sortie sans qualification et, enfin, de trouver les solutions adaptées aux besoins de chaque lycéen. Le nombre des jeunes décrocheurs est ainsi passé de 5 739 jeunes en 2011 à 2 038, total estimé en 2013, soit une diminution de 64 %. Ont ainsi été mobilisés, outre les équipes éducatives, la mission générale d'insertion (MGI), les conseillers d'orientation-psychologues ainsi que des partenaires extérieurs à l'éducation nationale, tels que les missions locales et le Régiment du service militaire adapté (RSMA). Les lycées professionnels et les lycées polyvalents de l'académie, les missions locales en lien avec les centres d'information et d'orientation (CIO), la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MDLS) ont également joué un rôle déterminant dans la réussite de cette politique. De nombreuses solutions ont pu être adoptées à l'issue d'un travail partenarial avec Pôle Emploi, le conseil régional de la Martinique, les centres de formation d'apprentis (CFA), le RSMA et les écoles de la deuxième chance. Enfin, la mise en place des réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) devrait conforter cette dynamique grâce à des actions de prévention au sein des établissements, notamment des lycées professionnels, et une offre structurée de retour en formation aux jeunes « décrocheurs », en particulier dans les

lycées professionnels. Cette offre peut permettre de corriger le défaut d'orientation qui est parfois à l'origine du décrochage, en permettant aux jeunes d'accéder à une formation professionnelle plus conforme à leurs attentes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37348

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9589

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13276